

Référence :**A455**Nom du produit :**ARTISOL ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL****DEFINITION :**

Poudre de couleur rouge/brun, absorbant instantanément tous les liquides aqueux ou pétroliers (huiles, graisses, solvants peintures, encres, gasoil, fuels et fuels lourds, solutions de détergents alcalins ou acides).

S'utilise partout où tombent périodiquement ou accidentellement des liquides sur les sols.

Domaines d'applications :

- Industries mécanique, métallurgie, constructions automobile et aéronautique, transports, travaux publics, industrie textile, imprimerie, papeterie etc.
- Garages, stations-service
- Enseignement technique : lycées, collèges etc.
- Armée : service du matériel, ateliers de réparation
- Services publics
- Entreprises de transport : produits liquides
- Nettoyage des citernes et soutes

Revêtements routiers :

CONFORME A LA NORME AFNOR NF P98-190 : « Produits absorbants destinés à un usage routier »
Ancien Numéro d'agrément délivré par le SETRA : ABS .2002-14 « ABSORBANT MODA 05/10 »

Domaine de l'agro-alimentaire :

L'absorbant ARTISOL est une « Terre de diatomée (Kieselguhr) » et à ce titre est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999, J.O. du 27 novembre 1999 relatif au nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Cependant des mesures d'interdiction ou de restriction existent dans de nombreux domaines.

Usages possibles :

L'utilisation d'absorbant ne doit pas être systématique mais uniquement faite en cas de nécessité (chute accidentelle de liquides), et l'absorbant doit être éliminé dès que possible.

Il doit être tenu compte non seulement des réglementations en vigueur, mais aussi des guides de bonnes pratiques hygiéniques qui peuvent éventuellement en restreindre ou en permettre l'usage.

Avantage :

Assure la propreté en facilitant l'entretien.

Réduit les risques d'accidents dus aux surfaces glissantes.

Supprime les risques d'incendie inhérents à la sciure de bois.

Inerte et non toxique.

COMPOSITION :

Terre de diatomée du Danemark contenant moins de 1% (max 0.05%) de Silice Cristalline sous forme Alvéolaire (SCA).

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	01/12/2005	Création	ARCHEZ CONSEIL	RESPONSABLE Q.H.S.E.
9	26/04/2022	Mise à jour	DOSSIER CENTRAL	RESPONSABLE Q.H.S.E.

CARACTERISTIQUES / SPECIFICATIONS :

Etat physique :	Granules
Couleur :	Rouge / Brun
Odeur :	Inodore
Granulométrie moyenne :	> 1,4 mm : 3,2% - de 0,5 à 1,4 mm : 86,7% - < 0,5 mm : 10,2%
Analyse chimique (moyenne) :	Silice : 75% - Alumine : 10% - Oxyde de fer : 7% - Oxydes de potassium, sodium, magnésium, calcium, titane : 6%
pH (solution aqueuse 10%) :	5,5
Point de fusion :	> 1 360°C
Inflammabilité :	Ininflammable (non combustible)
Stabilité chimique :	Stable vis-à-vis de la plupart des substances, à l'exception de l'acide fluorhydrique
Densité apparente :	0,543 (543 kg/m ³)
Température de calcination :	> 800°C
Perte au feu :	2% à 1 025°C
Absorption d'eau :	151% (+/-5%) (NFT 90-361)
Absorption d'hydrocarbures :	152% (+/-5%) (NFT 90-361)
Taux d'émission de poussière :	0,6% (+/- 2%) (NFP 98-190)
Taux d'adhérence résiduelle :	97% (+/-5%) (NFP 98-190)

MODE D'EMPLOI :

- Répandre le produit sur le sol et l'enlever dès saturation (couleur foncée).
 - Après balayage ou aspiration, le sol présente un aspect sec et propre.
- Exemple : *Station-service* : couche de 2 à 3 mm d'épaisseur à l'air libre / *Atelier* : couche de 3 à 8 mm sur les sols de graissage.

PRECAUTIONS D'EMPLOI : Consulter la Fiche de Données de Sécurité sur le site internet www.apei.asso.fr

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter l'inhalation des poussières.

Eviter la génération de poussières en suspension dans l'air.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

L'absorbant contaminé par des produits polluants ou dangereux peut présenter les mêmes dangers que les produits absorbés. Il doit donc être manipulé et stocké avec les mêmes précautions.

CONSERVATION :

Conserver hors de portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, de manière à éviter tout éclatement accidentel, dans un endroit sec et bien ventilé.

Minimiser la génération de poussières en suspension dans l'air et éviter leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement.

ELIMINATION :

Les déchets résultant doivent être étiquetés, collectés, transportés et éliminés suivant la réglementation en vigueur.

CONDITIONNEMENT : **A 455 - Seau de 15 kg**

Conditionné pour L'ARTISANERIE par DAMOLIN ETRECHY SA - 15 Route de Chamarande - 91580 ETRECHY

Ancien N° d'Agrément SETRA : ABS.2002.14 Absorbant Moda 05/10